ART. 5 N° 476

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 mars 2021

DÉMOCRATISER LE SPORT EN FRANCE - (N° 3980)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N º 476

présenté par M. Testé

à l'amendement n° 383 du Gouvernement

ARTICLE 5

Supprimer l'alinéa 6.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent sous-amendement propose d'appliquer dès les prochaines élections la parité dans les instances dirigeantes.